

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorrion, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Conseillers présents : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – MILLET R - FOURNIER C – LEVEQUE M., Adjoints – BOITTIN R. - CONEUF R. - CRONIER A. – DELANGLE C. - DIVAY N. - DUVAL L. – GUIHÉRY S. - JUGUET S.- LOUSEAU S - POIRIER J. – QUENTIN B - ROUSSEAU JJ -
formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : MME COTTEAU B. (excusée), M. CHAUSSIS K, MME CHOYER C. (excusée), M. FOUQUÉ JC., M. POUILLAIN S. (excusé)

Secrétaire de séance : Ludovic DUVAL

Présentation d'Armande LÉON et Antoine BOURDIN, nouveaux contractuels.

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 7 novembre, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **Décision du Maire n°9 en date du 29 octobre 2019** : signature des marchés de travaux dans le cadre de la rénovation de l'étage de la mairie pour un montant de 169 506.04 € HT.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET

• POINT SUR LES TRAVAUX

- **Salle du Tennis Club** : M. MILLET informe le conseil municipal que le traçage des terrains de tennis a été effectué ce jour. Pour 2020, il faudra prévoir des travaux d'accessibilité du club-house.
- **Travaux de la Mairie** : Les travaux ont débuté. L'ancienne verrière a été démontée. Le choix des couleurs concernant l'encadrement de la nouvelle verrière est en cours.
- **Liaison douce GORRON-BRECE** : La passerelle a été posée ce jour. M. MILLET précise que le remblais côté GORRON est terminé. Reste ce jour celui côté BRECE. L'ouverture théorique de la liaison est prévue pour le 1^{er} janvier 2020.
- **Cimetière – jardin du souvenir – tarifs apposition plaques** :
Il est proposé au conseil de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, un tarif de 10 € pour l'apposition d'une plaque, pour une durée de 15 ans, sur la colonne du jardin du souvenir.
Il est précisé, dans le règlement du cimetière, que les plaques doivent être de couleur noire et de dimension 15 x 8cm.
Avis favorable.
- **Eclairage public – territoire d'énergie Mayenne : rénovation de l'éclairage** :
Il est exposé à l'assemblée l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier : RE-04-013-19.
Il est précisé qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis après étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes

284 922.00 €	213 691.50 €	14 246.10 €	227 937.60 €
--------------	--------------	-------------	--------------

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son comité syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à la charge de la commune.

La taxe sur la valeur ajoutée ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation est conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 7 décembre 2011, une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne

Il est proposé au conseil :

- D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :
 - Application du régime dérogatoire : à l'issue des travaux, acquittement en capital des travaux d'éclairage public sous forme de fonds de concours, d'un montant de 227 937.60 € HT, avec imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415.

Avis favorable

- **Rénovation éclairage public – demande subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux 2020 :**

Il est exposé à l'assemblée qu'il convient de rénover l'éclairage public permettant de le mettre aux normes environnementales et aux économies d'énergie. Dans ce cadre un dossier de subvention peut être déposé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 pour la réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie.

Le taux de subvention est de 50% pour un montant du plafond d'investissement subventionnable de 300 000 €.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord au projet de rénovation de l'éclairage public,
- D'approuver le plan de financement annexé à la délibération,
- De solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR au titre de l'année 2020.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Ressources		Montant	Commentaire
Travaux	284 922.00	Etat - DETR		113 969	
Maîtrise d'œuvre	14 246.00	TE Mayenne		71 230.50	Hors MO
		Commune		113 968.50	
TOTAL	299 168.00			299 168.00	

Avis favorable

- **Désherbeur mécanique – achat mutualisé :**

Il est exposé au conseil l'acquisition d'un désherbeur mécanique avec les communes de Landivy, Fougerolles du Plessis, La Dorée, Pontmain.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord sur cet achat mutualisé avec une participation communale de 1020 €,
- De prévoir une durée d'amortissement de 5 ans.

Avis favorable.

II – ANIMATIONS CULTURELLES

• INFORMATIONS ET DIVERS :

- **Bilan du Téléthon :**

Mme FOURNIER rappelle que le Téléthon a été organisé par les 3 commissions : animations culturelles, jeunesse sport et loisirs et affaires sociales et s'est déroulé sur 3 jours.

Le bilan est très bon puisqu'il s'élève à 1 856 € sur l'ensemble des animations.

Mme FOURNIER tient à remercier tous les conseillers et tous les agents présents lors des animations du Téléthon qui se sont mobilisées.

• **POINT SUR LES MANIFESTATIONS À VENIR :**

Mme FOURNIER rappelle les prochaines manifestations :

- Ciné Bambin, le 14 décembre (ciné goûter offert par la Biocop Mayenne Bio soleil)
- Tour de Noël du Badminton Club le 27 décembre
- Vœux aux Maires le 10 janvier,
- Concert de la lyre Gorronnaise et des classes orchestres, le 11 janvier
- Le bûcher de sapin, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gorrion le 11 janvier
- Soirée cabaret organisé par le comité des fêtes de St Mars s/ Le Futaie, le 18 janvier
- Ciné santé, « De plus Belle », le 24 janvier
- Soirée théâtre, organisée par le BCM le 25 janvier
- Soirée du comité de jumelage GORRON / SCHWAIKHEIM le 8 février

III - JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

• **INFORMATIONS ET DIVERS :**

- **Subventions :** Michel LEVEQUE rappelle que lors de la dernière commission Jeunesse, Sports et Loisirs du 21 novembre, il a été proposé l'attribution des subventions aux différentes associations sportives.
- **Les Trophées du Bénévolat :** le 5 décembre dernier a eu lieu à Ambrières-les-Vallées, la remise des trophées du Bénévolat associatif. Trois Gorronnais ont reçu cette distinction par le Comité Départemental des Médaillés Jeunesse, Sports et Engagement Associatif de la Mayenne.
- **BPJEPS :** Le 6 janvier prochain débutera, pour la 6^{ème} année, la formation des nouveaux élèves au BPJEPS. Ce sont 9 garçons et 9 filles qui prendront part à cette nouvelle session. La promotion de GORRON connaît un vif succès car elle compte environ 95% de réussite.
- **Parc de Loisirs :** 9 499 entrées cette saison (9978 l'année dernière). Chiffre d'affaires 2019 : 52 718€ (-700€ par rapport à 2018). Il y a eu moins de groupe cette année. Le parcours acrobatique représente 60% des recettes. Laser Game : 2 741€ (3€ la partie). Une petite baisse d'activité est relevée sur le paintball.
- **Salle Omnisports :** Des travaux seront programmés courant 2020 par la CCBM

IV - AFFAIRES SOCIALES

• **INFORMATIONS ET DIVERS :**

- **Arbre de Noël du Bassin de vie :** Le 30 novembre a eu lieu d'arbre de Noël du Bassin de vie, organisé conjointement avec le CCAS, le RAM et l'association des Gribouilles. 70 personnes étaient présentes à cette animation. L'animation était assurée par la compagnie du Soulier Magique avec comme spectacle « Dans la Ferme de Pilou ». Cet après-midi était clôturé par un goûter.
- **Téléthon :** les animations autour du Téléthon ont eu lieu le week-end du 7 et 8 décembre. Remerciement tout particulier aux pompiers de GORRON qui se sont investis autour de cet événement national. Mme COTTEAU tient également à remercier tous les membres du CCAS qui se sont associés au bon déroulement de cette journée. Au PIGE, se tenait une présentation autour du « Bien manger », présentée par Mme MENGUAL.
Ce sont 1 856€ qui ont été récoltés lors de toutes les animations organisées pour le Téléthon, contre 1 770€ l'an passé.
- **Collecte des journaux :** Un départ de journaux s'est organisé le 28 novembre. Ce sont 11.6 tonnes qui ont été transportées vers le Ste PAPREC. Le jour de la collecte, le prix de la tonne s'élevait à environ 52.5€. Pour rappel, les fonds récoltés seront reversés en intégralité à l'Association des Virades de l'Espoir.

VI – ADMINISTRATION GENERALE, ECONOMIE, PERSONNEL

• Décisions modificatives :

- Budget principal : Décision Modificative N°3 :

Objet : Ajustement des charges à caractère général

Section de fonctionnement

Dépenses : 615228 – Entretien et réparation d'autres bâtiments	+ 80 000.00
Dépenses 657362 – CCAS	+ 8 000.00
Recettes : 74123 – Dotation de solidarité rurale	+ 50 000.00
Recettes : 74748 – Participations des communes	+ 38 000.00

Avis favorable

- Budget P.A. des BESNARDIERES : Décision Modificative N°1 :

Objet : effacement de dettes SARL LUMISPACE

Section de fonctionnement

Dépenses 6542 – Créances éteintes	+ 7 000.00
Recettes : 752 – Revenus des immeubles	+ 7 000.00

Avis favorable.

- CCAS : subvention complémentaire :

M. Le Maire rappelle que lors du vote du budget au mois de mars 2019, la subvention communale vers le CCAS est passée de 55 000€ en 2018 à 30 000€ en 2019.

Des travaux et des aménagements ont été réalisés afin de rénover certains logements suite au départ de locataires.

Afin de financer l'ensemble de ces travaux, et de garder une marge de manœuvre financière il est proposé de verser une subvention complémentaire de 8 000 € au CCAS.

Avis favorable.

- Budget cinéma : subvention d'équilibre :

Il est proposé au conseil d'autoriser le versement, au titre de l'année 2019, du budget principal vers le budget du cinéma, en fonction des écritures de fin d'année, une subvention d'équilibre de l'ordre de 24 230.31 €

Avis favorable.

- Réhabilitation de logements locatifs communaux – demandes de subventions :

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre du projet de réhabilitation des logements locatifs communaux de l'avenue Charles de Gaulle, d'une part et de deux immeubles de la rue du Maine (HLM de la Colmont), d'autre part, il est proposé au conseil de solliciter les aides :

- Du conseil départemental sur l'enveloppe Habitat,
- Du conseil régional dans le cadre de l'aide aux projets de logements locatifs communaux.

Réhabilitation de deux logements avenue Charles de Gaulle Plan de financement prévisionnel

Dépenses HT		Ressources	
Travaux	140 000.00	Conseil départemental	70 000.00
Maîtrise d'œuvre	12 600.00	Conseil régional	47 400.00
Bureau d'études	5 400.00	Commune	40 600.00
TOTAL	158 000.00	TOTAL	158 000.00

Réhabilitation HLM de la Colmont - Bâtiment A et B Plan de financement prévisionnel

• Bâtiment A

Dépenses HT		Ressources	
Travaux	235 000.00	Conseil départemental	53 076.00
Maîtrise d'œuvre	21 150.00	Conseil régional	60 000.00
Bureaux d'études	3 850.00	Commune	146 924.00
TOTAL	260 000.00	TOTAL	260 000.00

- **Bâtiment B**

Dépenses HT		Ressources	
Travaux	235 000.00	Conseil départemental	53 076.00
Maîtrise d'œuvre	21 150.00	Conseil régional	60 000.00
Bureaux d'études	3 850.00	Commune	146 924.00
TOTAL	260 000.00	TOTAL	260 000.00

Avis favorable.

- **Acquisition immeuble et terrain :**

- **Acquisition immeuble :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un immeuble à usage de commerce au rez-de-chaussée et d'habitation à l'étage, cadastré section AC n° 115, d'une superficie de 154 m² au sol, est à vendre, en centre-ville. Cette opération pourrait entrer dans le programme d'aide aux communes pour la revitalisation des centres-bourgs.

Le coût d'acquisition, après négociation avec les propriétaires, est de 50 000 €.

Il pourrait être envisagé d'y fonder un futur commerce ainsi que 2 logements locatifs à l'étage. Une estimation des travaux se porte à environ 150 000€. M. Le Maire indique que ce futur projet de rénovation pourrait être subventionné en grande partie par des aides du Conseil Régional via le programme pour la revitalisation des centres-bourgs.

Dans un premier temps, il est proposé au conseil :

- De se porter acquéreur de l'immeuble désigné ci-dessus, au prix de 50 000 € + frais de notaire,
- De confier la réalisation de cette acquisition à l'office notarial THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

Avis favorable.

Il est précisé que la location de l'espace du rez-de-chaussée et de logements à l'étage pourrait être de l'ordre de 1000 € par mois, soit un amortissement sur 18 ans. Situé en centre bourg, il est indispensable de conserver le rez-de-chaussée en commerce.

Acquisition terrain :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société des Meubles Monnier et la SCI du Pont d'Hercé sont propriétaires d'une bande de terrain reliant la rue de Bretagne au parc d'activités des Besnardières.

Les propriétaires ont donné leur accord pour céder, à l'euro symbolique ce terrain à usage de voie d'accès au parc d'activités, d'une superficie de 1131 m².

Il est proposé au conseil :

- L'acquisition du terrain, portant sur une superficie de 1131 m², à l'euro symbolique (valeur estimée de 4 € le m²),
- De confier la réalisation de cette acquisition à l'office notarial THUAULT-LEBOSSE et LEROUX-BLANDIN,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

Avis favorable.

- **Convention de servitudes entre ENEDIS et la commune :**

M. Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de conclure avec Enedis une convention de servitudes dans le cadre d'une ligne électrique souterraine de 20 000 volts, sur les parcelles cadastrées section AH n° 174, 263, 265, au parc d'activités des Besnardières.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention de servitudes avec ENEDIS concernant le passage d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section AH n° 174, 263, 265, situées au parc d'activités des Besnardières,
- D'autoriser le maire à signer la convention.

Avis favorable

- **Personnel :**

- **Création de postes – filière technique :**

Monsieur le Maire expose, que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de créer les emplois de la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée suite à l'inscription sur les listes d'aptitudes du centre de gestion de la Mayenne des 14 juin et 11 octobre 2019 des candidats promouvables par voie de promotion interne dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et suite à l'avis favorable de la commission des finances de créer trois postes d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01er janvier 2020.

Il est proposé au conseil la création des postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Un poste d'agent de maîtrise, à temps complet (avancement de grade suite à la réussite à l'examen professionnel)
- Deux postes d'agent de maîtrise, à temps complet (avancement de grade suite à promotion interne).

Avis favorable.

M. Le Maire annonce au conseil municipal le départ d'un agent des services techniques vers la commune de SAINT-DENIS-DE-GASTINES par voie de mutation. Ce départ sera effectif au 1^{er} février 2020.

VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **CCBM :**

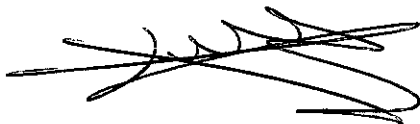
Le 9 décembre dernier s'est tenue une réunion de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Lors de cette réunion a été évoquée la question de la voirie et des conditions de transferts lors de la prise de compétence.

- **SEKOM :**

Il est prévu pour 2020, sur la commune, des travaux à hauteur de deux fois 200 000 € pour des travaux d'eau potable et d'eaux pluviales., dans les secteurs de la rue Alain Gerbault – place du champ de Foire et une partie de la rue Jacques Prévert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25 mn.

Le secrétaire de séance,
Ludovic DUVAL



Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

